



Bienvenue au CLD du Kamouraska

FORMULAIRE D'ADHÉSION AU CLD DU KAMOURASKA ANNÉE 2012

CLD du Kamouraska
161, route 230 Ouest, bur. 620
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-3340
Télécopieur : 418 856-5774
Courriel : info@cldkamouraska.com
Site Internet : cldkamouraska.com

Toute personne désireuse de devenir membre du CLD doit s'inscrire dans l'un ou l'autre des collèges électoraux ci-dessous. Si vous êtes travailleur et salarié, vous devez vous inscrire dans le collège électoral des travailleurs, que vous soyez syndiqué ou non. Pour tous les autres secteurs, **vous devez être dûment délégué par l'entreprise, l'institution et/ou l'organisme que vous désirez représenter**. En effet, seul le propriétaire d'une entreprise, l'administrateur dûment autorisé par un organisme ou par une institution; ou toute autre personne dûment autorisée par ces organisations, peut s'inscrire dans ces secteurs (autres que travailleurs).

Par la présente, je désire devenir membre du Centre local de développement du Kamouraska pour l'année 2012. Je m'inscris à un seul collège électoral et dans le respect des règlements généraux de l'organisme. En conséquence, je demande mon inscription dans le collège électoral ci-dessous (cocher le collège électoral approprié).

IDENTIFICATION

Nom	
Prénom	
Adresse	
Localité	
Code postal	
Téléphone	
Télécopieur	

Je représente ET je suis dûment autorisé à le faire

Organisation ou entreprise	
Adresse	
Localité	
Code postal	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

***Je m'inscris au collège électoral dans le secteur :
(voir verso)***

Total : _____ \$

N.B. Les taxes sont comprises dans les prix
(À l'exception du collège industriel, plus de 20 employés)

TPS : 894221340 RT
TVQ : 1018832743

Signature

Date :

verso

✓	Collège électoral par secteur	Personnes admissibles par collège électoral	Projet de cotisation pour l'année 2012
	INDUSTRIEL Sièges nos 1 et 2	S'inscrit à ce collège, le propriétaire d'une entreprise industrielle ou manufacturière, l'administrateur ou un membre de la direction, si cette personne est dûment autorisée à le représenter.	<input type="checkbox"/> Moins de 20 employés 68,99 \$ <input type="checkbox"/> Plus de 20 employés montant de base de *110,00 \$ (plus *1,25 \$/employé (Max. *500 \$)) *Taxes non incluses dans ce prix
	COMMERCE Siège no 3	S'inscrit à ce collège, le propriétaire d'un commerce ou d'un service, l'administrateur ou un membre de direction d'une entreprise, si cette personne est dûment autorisée à le représenter, y compris une association qu'il représente.	<input type="checkbox"/> Commerces 57,49 \$ <input type="checkbox"/> Professionnels 86,23 \$
	COOPÉRATIF NON FINANCIER Siège no 4	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée à représenter une coopérative non financière du Kamouraska, y compris une association qu'il représente.	<input type="checkbox"/> Coopératives non financières 57,49 \$ <input type="checkbox"/> Associations 86,23 \$
	COMMUNAUTAIRE SOCIAL Siège no 5	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée à représenter un organisme communautaire autonome selon la définition retenue au Sommet sur l'économie et l'emploi de 1996.	<input type="checkbox"/> Organismes communautaires autonomes 23,00 \$
	COMMUNAUTAIRE DÉVELOPPEMENT LOCAL Siège no 6	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée à représenter une corporation locale de développement existante ou en voie de création sur le territoire.	<input type="checkbox"/> Corporations locales de développement 23,00 \$
	ÉDUCATION Siège no 7	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée (administrateur, commissaire ou personnel de direction du territoire) à représenter une commission scolaire, un collège public ou privé d'enseignement.	<input type="checkbox"/> Institutions d'enseignement 114,98 \$
	SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX Siège no 8	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par le Réseau de la santé du Kamouraska ainsi que toute personne dûment autorisée pour représenter une organisation privée dans le domaine de la santé et des services sociaux.	<input type="checkbox"/> Réseau de la Santé du Kamouraska 114,98 \$ <input type="checkbox"/> Services privés ou professionnels 86,23 \$
	TRAVAILLEURS Siège no 9	S'inscrit à ce collège, tout travailleur ou employé travaillant dans l'un ou l'autre des secteurs, y compris la personne déléguée et dûment autorisée pour représenter une organisation syndicale accréditée ou non.	<input type="checkbox"/> Syndicats locaux 86,23 \$ <input type="checkbox"/> Associations non accréditées 86,23 \$ <input type="checkbox"/> Travailleurs (membres individuels) 23,00 \$
	SERVICES FINANCIERS Siège no 10	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par une caisse populaire ou une banque du territoire.	<input type="checkbox"/> Institutions financières 172,46 \$
	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT Siège no 11	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par un Centre de recherche et de développement du Kamouraska.	<input type="checkbox"/> Moins de 20 employés 68,99 \$ <input type="checkbox"/> Plus de 20 employés 126,47 \$
	TOURISME, CULTURE ET PLEIN AIR Siège no 12	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par une corporation, ou est un entrepreneur ou un artisan oeuvrant dans l'un ou l'autre de ces domaines.	<input type="checkbox"/> Gîtes touristiques, sites, attraits et musées 45,99 \$ <input type="checkbox"/> Pourvoires, campings, golf, centres équestres, de plein air 45,99 \$ <input type="checkbox"/> Hôtels, motels, bars, restaurants, auberges, autres 68,99 \$ <input type="checkbox"/> Artistes, artisans, métiers d'art 45,99 \$ <input type="checkbox"/> Services culturels et professionnels touristiques 57,49 \$ <input type="checkbox"/> Corporations, associations, événements touristiques 45,99 \$
	AGRICOLE Siège no 13	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par un organisme, un groupement, un syndicat, ou est un entrepreneur agricole.	<input type="checkbox"/> Associations 86,23 \$ <input type="checkbox"/> Entrepreneurs agricoles 57,49 \$
	FORÊT Siège no 14	S'inscrit à ce collège, la personne dûment autorisée par un organisme, un groupement, un syndicat, ou est un entrepreneur forestier.	<input type="checkbox"/> Associations 86,23 \$ <input type="checkbox"/> Entrepreneurs forestiers 57,49 \$
	JEUNESSE Siège no 15	S'inscrit à ce collège, la jeune entrepreneure ou le jeune entrepreneur âgé(e) entre 18 et 35 ans inclusivement.	<input type="checkbox"/> Jeunes entrepreneurs (18 à 35 ans) 28,74 \$
	MUNICIPAL Sièges nos 16, 17 et 18	Est inscrit à ce collège, le maire, l'échevin ou la personne dûment autorisée par une municipalité participante, et qui se rend éligible à l'article 3.2 (Municipal).	<input type="checkbox"/> Selon la quote-part de chacune des municipalités participantes (réf. MRC de Kamouraska)